



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Réunion du 28 Septembre 2017

Procès-Verbal N°6

Président de séance : Mr René ASTIER

Présents : MM Félix AURIAC, François IRLA, Jean GABAS, Francis ORTUNO et Francis ROUANET.

Assiste : Mr Jérémy RAVENEAU, Administratif L.F.O.

○ **Match BEUCAIRE FUTSAL 2 / NARBONNAIS FUTSAL SPORTING 1 – du 18.09.2017 – FUTSAL EXCELLENCE LIGUE**

- Arrivée de NARBONNAIS FUTSAL SPORTING 1, en tenue, à 21h33 ; match prévu à 21h15.

Considérant que Monsieur Christophe HNIATIUK, arbitre assistant 1, a refusé que le match se déroule alors que les deux équipes et l'arbitre principal étaient d'accord pour jouer cette rencontre, selon le rapport du Délégué officiel, Monsieur Bernard GAZE.

LA COMMISSION DECIDE :

- **MATCH PERDU** par FORFAIT à l'équipe NARBONNAIS FUTSAL SPORTING 1.
- **TRANSMET** à la Commission Régionale des Compétitions pour homologation de la rencontre.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délai prévu à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Le Secrétaire

Félix AURIAC

Le Président de séance

René ASTIER